

ÉQUIVALENCES

<p>■ Clientèle visée</p>	<p>À l'étude de votre dossier, nous avons constaté que votre formation actuelle pourrait justifier la reconnaissance d'équivalences de certains cours du programme de baccalauréat en génie dans lequel vous êtes admis.</p> <p>Si vous pensez que des équivalences de cours pourraient vous être reconnues, vous devez en faire la demande en complétant la fiche jointe au présent document.</p> <p>Attention : Il n'y a pas de reconnaissance d'équivalences pour une formation préuniversitaire d'un cégep québécois. Toutefois, des exemptions sont possibles pour quelques cours spécifiques selon certaines conditions. Pour des informations concernant ces exemptions, consultez le site Web du Registrariat à l'adresse suivante : www.polymtl.ca/registrariat/faire</p>																					
<p>■ L'objectif</p>	<p>Il s'agit de reconnaître à leur juste valeur les éléments de votre formation acquise avant l'entrée à Polytechnique, pour vous éviter de refaire des cours que vous auriez déjà réussis à un niveau convenable dans un programme d'études antérieur.</p> <p>Les équivalences de cours sont accordées selon des normes et avec minutie, puisque nous jugeons que les chances de réussite d'un étudiant à Polytechnique peuvent être sérieusement compromises s'il devait débiter à un niveau plus élevé que sa préparation ne le justifie.</p> <p>Dans le cas où les cours équivalents ont été suivis dans le cadre d'un programme d'études en génie agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), le nombre maximum de crédits pouvant être octroyé en équivalence est de 60 crédits (deux ans). Pour tous les autres cas, le maximum est de 30 crédits (une année).</p> <p>Réf. : Règlements des études du baccalauréat en ingénierie, art. 5.3</p>																					
<p>■ Date limite</p>	<p>Remplir et retourner le formulaire de demande d'équivalences au plus tard un mois avant le début des cours, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ pour une admission à l'automne : 1^{er} août ➤ pour une admission à l'hiver : 1^{er} décembre <p>Faute de déposer cette demande avant la date limite, vous devrez suivre les cours réguliers du premier trimestre du programme auquel vous serez inscrit.</p>																					
<p>■ Note minimale exigée</p>	<p>La note minimale exigée pour demander une équivalence est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ C dans un système universitaire à notation littérale ➤ 12 dans un système universitaire de notation sur 20 ➤ 70 % dans un système universitaire de notation sur 100 <p>Ne demandez pas d'équivalence, si vous n'avez pas obtenu une note satisfaisante. Le Registrariat se réserve le droit d'ajuster le seuil d'attribution des équivalences en fonction du niveau académique (technique, universitaire, formation professionnelle et continue) des enseignements.</p>																					
<p>■ Comment remplir la demande</p>	<p>Votre demande doit se faire en fonction des cours de votre programme à Polytechnique, dont le cheminement graphique est disponible à l'adresse suivante : www.polymtl.ca/etudes/bc</p> <p>À partir de la liste des cours prévus à votre programme, déterminez, en commençant par les cours de 1^{ère} année, s'il existe un ou des cours pour lesquels vous pourriez demander une équivalence.</p> <p>Si vous avez réussi avec une note satisfaisante un cours qui recoupe considérablement un des cours de votre programme à Polytechnique, vous pouvez demander une équivalence.</p> <p>À titre d'exemple, voici une demande d'équivalence pour le cours « MTH1101 Calcul I » compte tenu de la réussite du cours « d'analyse avancée » dans le module « mathématiques » en 2^e année de licence.</p> <table border="1" data-bbox="472 1598 1510 1667"> <thead> <tr> <th colspan="4">Cours de formation antérieure soumis pour équivalence</th> <th colspan="3">Cours de Polytechnique</th> </tr> <tr> <th>Niveau</th> <th>Cours et intitulé</th> <th>Cr (heures)</th> <th>Note</th> <th>Sigle</th> <th>Intitulé</th> <th>Cr</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Licence 2</td> <td>Mathématiques - Analyse avancée</td> <td>6 cr (60 h)</td> <td>12,5</td> <td>MTH1101</td> <td>Calcul I</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table> <p>Joignez une description détaillée officielle du contenu de chacun des cours suivis antérieurement. Cette description doit fournir le nombre d'heures ou le nombre de crédits. Il est nécessaire que le nombre d'heures ou de crédits soit équivalent à ceux du cours de Polytechnique pour lequel une équivalence est demandée.</p> <p>Note : il faut un minimum de 2 crédits ECTS pour 1 crédit Poly.</p> <p>Si vous ne les avez pas déjà fournis, votre demande devra être accompagnée des originaux de vos relevés de notes ou de copies certifiées conformes.</p> <p>Attention : présenter de faux documents conduit au renvoi immédiat de l'École.</p>	Cours de formation antérieure soumis pour équivalence				Cours de Polytechnique			Niveau	Cours et intitulé	Cr (heures)	Note	Sigle	Intitulé	Cr	Licence 2	Mathématiques - Analyse avancée	6 cr (60 h)	12,5	MTH1101	Calcul I	2
Cours de formation antérieure soumis pour équivalence				Cours de Polytechnique																		
Niveau	Cours et intitulé	Cr (heures)	Note	Sigle	Intitulé	Cr																
Licence 2	Mathématiques - Analyse avancée	6 cr (60 h)	12,5	MTH1101	Calcul I	2																

<p>■ Traitement</p>	<p>Le Registrariat vous avisera par courriel des équivalences reconnues.</p> <p>Ces équivalences seront versées à votre dossier, cours par cours, avec la note Y. Ces notes Y n'ont aucun effet sur votre moyenne à Polytechnique; cependant, les crédits associés aux cours comptent dans les crédits accumulés.</p>
<p>■ Ce qu'il faut savoir ...</p>	<p>... si vous avez suivi des études universitaires non techniques Les cours de Polytechnique traitant des sciences du génie et de la conception en ingénierie ne peuvent être accordés en équivalence que si les matières ont été réussies dans un programme agréé par le BCAPG.</p> <p>... si vous avez suivi des études postsecondaires de type européen De rares équivalences sont reconnues pour l'année qui suit le baccalauréat de fin de secondaire. La deuxième année d'études en sciences et mathématiques qui suit ce baccalauréat, pourrait avoir une correspondance avec nos cours de mathématiques et de sciences de 1^{ère} année et avec certains cours de sciences plus avancés.</p> <p>... si vous êtes détenteur d'un diplôme d'études techniques, professionnelles ou appliquées : Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Diplôme d'Études Universitaires Appliquées (DEUA), Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Technicien Spécialisé ou Supérieur (DTS/DST); Licence professionnelle (Bac+3) Tout autre diplôme technique, professionnel ou appliqué équivalent.</p> <p>Polytechnique ne reconnaît pas d'équivalences de cours en mathématiques ou en physique pour ces formations, ni pour les cours de 3^e et 4^e années qui sont des cours de conception en ingénierie. Certaines équivalences pour des cours de nature technique pourraient toutefois être reconnues jusqu'à concurrence de 15 crédits, si un étudiant est inscrit dans un programme correspondant à sa formation technique.</p> <p>... si vous avez interrompu vos études pendant plus de cinq ans Vous devrez refaire les mathématiques et l'informatique de base pour remettre vos connaissances à jour compte tenu des exigences de nos cours avancés en ce qui a trait à la maîtrise des notions mathématiques et d'outils informatiques.</p>
<p>■ Demandes additionnelles</p>	<p>Des demandes additionnelles pour des études suivies avant l'inscription à Polytechnique peuvent être acceptées au plus tard 15 mois après votre première inscription, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le 30 novembre de l'année suivante pour une première inscription à l'automne; ➤ le 31 mars de l'année suivante pour une première inscription à l'hiver.
<p>■ Coûts</p>	<p>Par chèque visé ou mandat postal libellé au nom de l'École Polytechnique</p> <p>200\$ pour la première demande d'équivalences pour des études antérieures faites hors du Canada 100\$ pour toute demande additionnelle pour des études antérieures faites hors du Canada</p> <p>Aucun frais pour des études faites au Canada</p>
<p>■ Documents à joindre à la demande</p>	<p>Le dossier complet d'une demande d'équivalences comprend les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le formulaire dûment complété, ➤ les relevés de notes officiels ou certifiés conformes et traduits en français ou en anglais par un traducteur membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ), ➤ les versions originales des descriptifs détaillés officiels du contenu de chacun des cours suivis antérieurement, accompagnés d'une traduction non officielle en anglais ou en français (traduit par vous-même ou un moteur de traduction en ligne).
<p>■ Où</p>	<p>Expédier la fiche dûment remplie au :</p> <p style="text-align: right;">Registrariat Local A-201 Campus de l'Université de Montréal Case postale 6079, Succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3A7</p> <p>Pour informations :</p> <p style="text-align: right;">courriel : registrariat@polymtl.ca téléphone : (514) 340-4724 télécopieur : (514) 340-5836</p>

